

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article9556>

Aéroports : un dispositif de surveillance controversé

- Technologie -



Date de mise en ligne : vendredi 19 décembre 2008

Spyworld Actu

Le président de la Cnil fustige le système « Optag », qui a récemment fait l'objet d'un programme de recherche financé par la Commission européenne.

LE DISPOSITIF, qui suscite les foudres de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) avant même que sa mise en oeuvre ait été décidée, semble tout droit issu d'un scénario de science-fiction. Reposant sur l'utilisation combinée d'une puce électronique insérée dans chaque carte d'embarquement et des centaines de caméras de vidéosurveillance postées dans les grands aéroports européens, « Optag » vise à tracer les flâneurs qui, oubliant l'heure d'embarquement, retardent régulièrement le départ des avions. « Après une phase de recherche qui a été financée à hauteur de 1,6 million d'euros par la Commission européenne, nous voici aujourd'hui rendus au moment crucial où la Commission européenne doit se prononcer sur l'opportunité de développer cet outil », alerte Alex Türk, président de la Cnil.

Imaginé il y a déjà plusieurs années par une société britannique spécialisée dans les nouvelles technologies, « Optag » vise, selon le libellé du projet consultable sur le site Internet de la Commission, à « améliorer l'efficacité et la sécurité des flux de passagers dans les aéroports par un meilleur contrôle ». « En mars 2004, lorsque le projet a démarré, on est parti du constat que 5 % en moyenne des retards enregistrés au décollage sont causés par des passagers qui ne se présentent pas à l'embarquement et que les compagnies sont incapables de localiser dans des aéroports souvent gigantesques », détaille un fonctionnaire de la direction de la Recherche, à Bruxelles.

« Fluidifier la circulation »

Pour pallier ce phénomène, les chercheurs ont mis sur pied un dispositif composé d'une puce électronique permettant la localisation approximative du passager et d'une caméra capable de filmer son environnement sur 360 degrés. « De la sorte, on voit en un clin d'oeil où se trouve le retardataire et on peut soit lui envoyer un agent, soit diffuser un message dans la zone où il se promène pour le ramener au point d'embarquement », complète le fonctionnaire. Testé en toute discrétion dans une zone fermée au public de l'aéroport de Debrecen (Hongrie), début 2007, le projet de recherche a depuis lors été bouclé avant d'être présenté, en février 2008, au groupe qui rassemble les Commissions informatique et libertés des vingt-quatre pays membres de l'Union européenne. « D'emblée, nous avons été très réservés sur cet exemple inédit de couplage entre un système de géolocalisation par puce et la vidéosurveillance, explique Alex Türk qui, en plus de ses fonctions à la tête de la Cnil, préside cette structure. À terme, il pourrait même être envisagé de publier un avis sur ce projet à l'attention de la Commission, car nous jugeons peu vraisemblable qu'il n'y ait aucune suite concrète à un projet sur lequel on a déjà investi près de 2 millions d'euros. »

Depuis, aucune mise en oeuvre d'« Optag » n'a été signalée mais les responsables d'Air France, s'ils n'ont pour l'heure pas reçu d'information officielle sur le sujet, confessent suivre avec intérêt les développements de ce type d'outils. « D'une façon générale, nous cherchons à promouvoir tous les instruments permettant de fluidifier la circulation des passagers, explique un porte-parole de la compagnie. Lorsqu'un voyageur oublie l'heure d'embarquement parce qu'il flâne au Duty-Free puis qu'il ne répond pas aux appels, nous sommes en effet contraints de perdre un temps précieux pour décharger ses bagages. Or, ces retards conduisent trop souvent nos avions à tourner dans le ciel en attendant un nouveau créneau horaire - ce qui coûte cher à la compagnie et à ses passagers. »

Soucieuse de remédier à ce problème, la compagnie implante depuis peu, à titre expérimental, des puces dans les bagages chargés sur les vols à destination d'Amsterdam. Grâce aux antennes installées dans les aéroports de

Aéroports : un dispositif de surveillance controversé

Schipol et Roissy-Charles-de-Gaulle, les valises d'un voyageur distrait peuvent ainsi être localisées au plus vite, épargnant au personnel une fouille fastidieuse dans le centre de l'avion.

Post-scriptum :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-fr...>